

Réf. : DAJP/n°2021-246

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Élection des représentants des professeurs et personnels assimilés au sein du conseil de l'UFR de Médecine

Nombre de sièges à pourvoir : 9

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D 719-20 et D 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'UFR de Médecine ;

Vu la décision n°2021-70 du Président de l'université convoquant le corps électoral des professeurs et personnels assimilés, autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés, personnels concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycles d'études médicales, personnels BIATSS ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 18 mars 2021 ;

DÉCIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous

Bureau de vote Trousseau

Inscrits : 29	Liste Performance et sérénité : 15 voix
Votants : 15	
Bulletins blancs et nuls : 0	
Suffrages exprimés : 15	

Bureau de vote Tonnelé

Inscrits : 72	Liste Performance et sérénité : 31 voix
Votants : 31	
Bulletins blancs et nuls : 0	
Suffrages exprimés : 31	

Résultats

Taux de participation : 45,54 %

La liste Performance et sérénité obtient 9 sièges.

Article 2 : En conséquence, sont proclamés élus :

- MARRET Henri
- DIBAO-DINA Clarisse
- ANGOULVANT Denis
- BLANCHARD-LAUMONNIER Emmanuelle
- DEQUIN Pierre-François
- BLASCO Hélène

- LARDY Hubert
- BRUNET-BERNARD Anne
- BAKHOS David

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UFR Médecine.

Mis en ligne

24 MARS 2021

Fait à Tours, le 24 mars 2021

Le Président

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI